

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 6 mai 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 26

--

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 6 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 30 avril 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle du conseil municipal en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. BUGNET Jean Marc donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume, M. GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume,

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M SOTTET Jean Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210506-26-2021ter-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2021

N°26-2021 – Programmation travaux 2021 et demandes de subventions

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les éléments de prospective présentés au Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n°16-2021 du 25 mars 2021 d'approbation du budget primitif 2021.

Mme le Maire rappelle que diverses dotations sont mobilisables pour accompagner les projets d'investissement des collectivités :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat,
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat,
- Partenariat départemental, du Département du Rhône,
- Opérations « Contrat Ambition Région » et « Bonus Bourg centre » de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ces dotations sont engagées sous forme d'appels à projets, qui paraissent généralement au printemps.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat et le Département ont bonifié leurs enveloppes d'aides, avec l'ajout de parts exceptionnelles de soutien. En fonction des priorités nationales affichées, certains projets peuvent donc être fléchés sur ce type de dispositif.

Il est donc proposé de répondre aux différents appels à projets en soumettant les projets d'investissement 2021 éligibles qui ont été présentés lors du vote du budget 2021 mais également d'intégrer la programmation pluriannuelle d'investissement de l'anneau historique telle que partagée lors du rapport d'orientations budgétaires.

Le tableau de programmation ainsi que les enveloppes proposées sont les suivantes :

Libellé opération	Descriptif du projet	Montant estimatif HT	Planning travaux	DSIL	DETR	Partenariat Territorial	Région Auvergne Rhône Alpes	Reste à charge Mairie
Anneau historique Espaces publics - ilot Dumont St Jean Granjeon	Opération qui s'inscrit dans un programme de renouvellement urbain d'ensemble : aménagement d'une allée plantée, esplanade devant la future salle Saint Jean, square et mise en valeur petit patrimoine hydraulique (puits, bourse...), Jardin nord le long de la place du marché. Labellisation EcoQuartier en cours	204 076 €	Mi 2022 à mi 2024	Minimum de 20% + DSIL part exceptionnelle sur les thématiques "Mise aux normes et accessibilité" mais aussi de la dimension "modes doux"	De 40 à 60 % au titre de la thématique "EcoQuartier"	Jusqu'à 50% au titre de l'aménagement / requalification des places, centres bourgs	Future programmation "Contrat Ambition Région" ou "Bonus Bourg Centre"	Minimum de 20% soit 40 816 € HT
Anneau historique - Parking public ilot Dumont - St Jean	Parking public paysager de 28 places de stationnement avec mixité pavés engazonnés et/ou écovégétal et béton désactivé en fond de parking pour réversibilité des usages. Assiette de 590 m ² .	184 855 €	Mi 2022 à mi 2024	NC	NC	Jusqu'à 50% au titre de l'aménagement / requalification des places, centres bourgs et soutien aux parkings	NC	Minimum de 50% soit 92 428 €
Anneau historique : salle intergénérationnelle et espaces associatifs maison St Jean	Réhabilitation patrimoniale d'une maison du XVIIè dans le cadre du programme de renouvellement urbain de l'anneau historique. Réhabilitation du rez de chaussée en salle d'activités avec animations intergénérationnelles et des espaces associatifs partagés. Surface totale des différents espaces : 234 m ²	586 224 €	Mi 2022 à mi 2024	Minimum de 20% + DSIL part exceptionnelle en lien avec le volet transition énergétique / construction d'équipements publics	Entre 25 et 60% au titre de la rénovation patrimoine bâti non protégé et construction de bâtiments publics avec respect des normes environnementales	Jusqu'à 50% au titre de l'aide à la création d'équipements type "salle des fêtes / maison des associations" et "espace de convivialité seniors"	Future programmation "Contrat Ambition Région" ou "Bonus Bourg Centre"	Minimum de 20% soit 117 245 € HT
Travaux de rénovation multi sites	Reprises peintures et plafonds, interventions électriques, rénovation - entretien menuiseries sur la salle polyvalente (dojo et ses annexes, salle des platanes) et des salles de la MEJC (salle Jeanne d'Arc et salle de la cheminée)	46 187 €	Eté 2021	Minimum de 20% au titre de la "mise aux normes et accessibilité"	Entre 25 et 60% au titre de la rénovation des équipements de sports et de loisirs	Jusqu'à 50% pour le soutien aux interventions sur les salles polyvalentes, maisons des associations	NC	Minimum de 20% soit 9 237 € HT
Achat d'un véhicule électrique	Renouvellement pour obsolescence d'un véhicule des services voirie / espaces verts en véhicule électrique	26 526 €	Eté 2021	Minimum de 20% au titre de la transition énergétique	40% au titre de l'acquisition de véhicule électrique	NC	NC	Minimum de 8 611 € HT (après déduction bonus écologique)
Travaux de mise en accessibilité	Réalisation de la programmation pluriannuelle de travaux de mise en conformité avec l'agenda programmé d'accessibilité	50 000 €	Entre T3 2021 et T1 2022	Minimum de 20% au titre des enveloppes "mise aux normes accessibilité"	40 à 60 % au titre des enveloppes "mise aux normes accessibilité"	NC	NC	Minimum de 20% soit 10 000 € HT
Travaux reprise du parking de la salle des fêtes	Décapage et reprise du stabilisé du parking de la salle des fêtes	5 900 €	Mi 2021	NC	NC	Jusqu'à 50% au titre du produit des amendes de police	NC	Minimum de 50% soit 2 950 €
TOTAL PROGRAMMATION		1 103 768 €					TOTAL RESTE A CHARGE MINIMUM DE LA MAIRIE (25%)	281 287 €

Il est rappelé qu'il s'agit de niveaux de participation indicatifs, qui sont astreints à la aux enveloppes effectivement disponibles en fonction du nombre total d'opérations présentées au niveau de l'ensemble du département. Cependant, en fonction de la temporalité des programmes, les opérations qui ne seraient pas soutenues cette année peuvent être enregistrées par les financeurs et repropoées l'année suivante.

Ainsi, la programmation totale proposée est estimée à **1 103 768 €**, dont un minimum de reste à charge pour la commune de **281 287 €**. À noter que les éléments financiers concernant l'anneau historique restent sujets à révision en fonction des éléments stabilisés dans le cadre de la phase étude d'avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les différents programmes de travaux ci avant listés,**
- **D'APPROUVER le plan de financement et d'arrêter les modalités de financement des différents programmes présentés ci-dessus,**
- **D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.S.I.L, part classique et part exceptionnelle, pour l'exercice 2021 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;**
- **D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.T.R pour l'exercice 2021 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;**
- **D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Partenariat territorial du Département du Rhône ;**
- **D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de l'enveloppe du produit des amendes de police du Département du Rhône ;**
- **D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre des contrats de soutien régionaux sur les exercices 2021 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toute conventions et arrêtés attributifs nécessaires au versement par les financeurs de ces différentes subventions,**
- **D'INDIQUER qu'il n'y a à ce jour pas de commencement de ces différents programmes de travaux.**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN*

F. Gauquelin



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 11/05/2021
Et publication 11/05/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN



